

ACCOMPAGNEMENT RH TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Ressources *Humaines*
HUMAİNEMENT PLUS GRAND



INTRODUCTION

Vous avez une **stratégie environnementale** et vous souhaitez répondre aux impacts du **développement durable** au sein de votre société ?

La prestation "**Accompagnement RH, transition écologique**" d'AP Ressources Humaines vous guide dans la gestion de vos RH en répondant aux enjeux de **la transition écologique au niveau des métiers et des compétences**.

Cette prestation est personnalisée, opérationnelle et **prise en charge par votre OPCO**.

AP Ressources Humaines vous accompagne dans toutes les démarches liées aux transformations RH à venir et notamment en ce qui concerne **l'emploi, les compétences et la formation**. Nous vous guidons dans la construction des meilleurs outils pour mener à bien les impacts de la transition écologique au niveau de vos ressources humaines.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

La loi Climat et Résilience, publiée le 22 août 2022, confie aux opérateurs de compétences (OPCO) la mission « d’informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d’adaptation à la transition écologique, notamment par l’analyse et la définition de leurs besoins en compétences ». AP Ressources Humaines se positionne en tant que **cabinet référent** pour répondre à cette mission en lien avec les OPCO.

AP Ressources Humaines conseille **les dirigeants et RRH** de PME/TPE ou de start up (de moins de 250 salariés) qui souhaitent être informés et appuyés dans l’**amélioration** de la gestion de leurs RH tout en répondant aux enjeux et aux impacts de la **transition écologique et énergétique** spécifique à leur activité économique.

Pour cela nous accompagnons les entreprises dans la formalisation de leur stratégie de **gestion des compétences** et appuyons les sociétés mais aussi leurs salariés dans le **développement des différents métiers**.

Ainsi nous favorisons l’**employabilité** tout en répondant aux besoins des entreprises.

OBJECTIFS



- 1 Repérer et définir les impacts directs et indirects** de la transition écologique sur les Ressources Humaines
- 2 Identifier des outils RH et de GEPP** à développer pour l’élaboration d’un plan d’action dans le cadre de la transition écologique
- 3 Mettre en avant les compétences** nécessaires dans le cadre de la transition écologique

DÉROULEMENT



Construction d'une **feuille de route** "transition écologique" suite à la formalisation du projet stratégique de l'entreprise



Etat des lieux de l'entreprise : collecte des données, identification des parties prenantes, veille concurrentielle...



Analyse des **impacts directs et indirects** de la transition écologique sur les RH



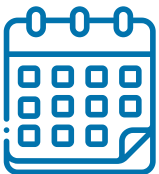
Identification des **outils RH et de GEPP** à déployer



Evaluation du besoin des compétences nécessaires dans le secteur d'activité de l'entreprise



Définition des actions RH, GEPP et des formations à engager



Co-construction du **plan d'action** à engager



- +** **Adaptabilité**
 Un accompagnement sur mesure adapté à votre situation et au marché. Nous mettons au point des conseils en fonction de votre secteur d'activité et de votre société.
- +** **Pluridisciplinarité**
 Notre équipe pluridisciplinaire et nos partenaires répondent à vos attentes vous apporter des solutions adaptées à vos besoins.
- +** **Experts**
 AP Ressources humaines s'entoure de partenaires experts en développement durable.
- +** **Réactivité**
 Nous nous rendons disponible en fonction de vos impératifs.
- +** **Proximité et disponibilité**
 Une équipe de professionnels RH à votre écoute, disponible pour vous accompagner tout au long du dispositif.



OBTENTION DE L'ACCOMPAGNEMENT T.E AUPRÈS DE L'OPCO

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent faire appel à un prestataire externe, spécialisé dans la gestion des Ressources humaines, tel que AP Ressources Humaines. L'intervention doit conduire à l'élaboration et à la **mise en œuvre d'un plan d'action** des RH en lien avec la transition écologique.

Toute entreprise de **moins de 250 salariés** est éligible à l'accompagnement RH intégrant les impacts de la transition écologique.

Tarifs

Cette prestation peut être prise **en charge à 100% par votre OPCO** jusqu'à un montant maximum de 1000€HT/jour (en principe 10 jours maximum) ce qui neutralise le coût pour votre l'entreprise !

En fonction de votre OPCO de référence la prise en charge et la durée peuvent varier. Le mieux c'est de nous contacter ou de prendre contact avec votre conseiller OPCO !

CONTACT

Maïlys CHAUBARD
Consultante RH
Référente du pôle conseil et
externalisation RH

06.59.26.42.57



SIÈGE SOCIAL

8 avenue du Dr Lefebvre,
Entrée A
06270 **Villeneuve-Loubet**

04 93 73 81 63



Saint-Raphaël



66 avenue Thalès
Technoparc
Epsilon 2
83700 **Saint-Raphael**



Marseille



99 rue Floralia
13008 **Marseille**



Alpes du Sud



Micropolis -
Rue de Belle Aureille
05000 **Gap**



Brignoles

129 avenue Saint Jean
83170 **Brignoles**



Nice

Les Satellites
15 Av. Georges
Clemenceau
06000 **Nice**

Nos CGV :

<https://ap-rh.com/conditions-generales-de-vente/>